

CE comptabilité bancaire

1. Objectif du parcours/certificat

Le métier de comptable de banque présente des spécificités mises en exergue par des formations et des ouvrages dédiés depuis de très nombreuses années. Or, aucun certificat ne vient sanctionner les compétences acquises dans ce métier. Pour remédier à cette lacune, trois entités se sont regroupées pour mettre en place un certificat de comptabilité bancaire qui entre dans le cadre d'un « Certificat d'expertise ».

- Comprendre l'environnement économique des opérations comptables,
- Traiter ces opérations en normes comptables françaises et IFRS,
- Replacer la comptabilité dans un environnement règlementaire plus large (Bâle III, ALM, fiscalité),
- Appréhender la démarche de contrôle de la comptabilité bancaire.

1. Un certificat mis en place par trois partenaires

- **Le CNAM-INTEC** : Valide le contenu de la formation, les épreuves, la grille de notation, le profil des candidats et des enseignants - Organise l'examen - Délivre les certificats.
- **L'ADICEF** : Exprime les besoins de la profession - Définit le contenu minimal des connaissances que doit acquérir un comptable de banque.
- **AFGES** : Traduit les besoins de la profession en termes de modules de formations cohérents, pédagogiques et opérationnels - Met en oeuvre les formations. - Propose les épreuves d'examen et la grille de notation.

2. Participants

Comptables, contrôleurs de gestion - Back-offices - Direction financière - Contrôleurs permanents, contrôleurs périodiques et personnel risques - Auditeurs externes - Organismes, informaticiens - Fiscalistes.

- Être titulaire d'un BTS comptable, DUT, DEA, DECG ou équivalent et avoir au moins une année d'expérience dans le service comptable d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement.

ou

- Bénéficier d'une expérience de huit ans dans le service comptable d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement et sur examen de dossier.

3. Validation du certificat

- Examens écrits : QCU - Questions ouvertes - Questions fermées - Exercices de comptabilisation.

Informations pratiques

Afges

29 rue Lauriston - 75116 Paris

Tél. : 0170 61 48 60

Email : contact@afges.com

Horaires

9 h 00 / 12 h 30 - Pause déjeuner - 14 h 00 / 17 h 30.

Contact

Karim Sbai - Tél. : 0170 61 48 66

Email : sbai@afges.com



Certificat d'expertise en comptabilité bancaire et risques comptables



CE comptabilité bancaire

4. Programmes détaillés

1. Comptabilité bancaire : opérations classiques - 2 jours

- Les comptes sociaux et comptes consolidés.
- Les normes françaises et IFRS.
- Les principes de contrôle interne comptable :
 - Définition du risque comptable.
 - Les 3 niveaux de contrôle : rôle, rattachement hiérarchique et fonctionnel.
 - La notion de compte sensible.
 - La documentation et les fiches de comptes.
- Les opérations décrites dans les parties suivantes seront étudiées :
 - Définition économique.
 - Traitements comptables.
 - Présentation dans les états financiers.
 - Méthodologie de contrôle comptable.
- Les activités bancaires classiques :
 - Les opérations interbancaires et de trésorerie.
 - Les crédits à la clientèle.
 - Les créances douteuses et les dépréciations.
 - Le risque de crédit en IFRS 9 : notion d'expected credit loss, les trois buckets prévus.
 - Les dépôts de la clientèle.
 - L'activité titres (présentation succincte).
 - Les moyens de paiement et les systèmes de règlement.
 - Les immobilisations (présentation succincte).
 - Les provisions pour risques, capitaux propres et divers.
 - Les opérations de hors bilan.
 - La formation du résultat
 - Les états financiers sociaux (NF).

2. Comptabilité des titres et autres non-dérivés - 2 jours

- Les opérations décrites dans les parties suivantes seront étudiées :
 - Définition économique.
 - Traitements comptables.
 - Présentation dans les états financiers.
 - Méthodologie de contrôle comptable.
- Les méthodes comptables utilisées (coût amorti et juste valeur).
- La comptabilisation des titres en normes françaises.
- La comptabilisation des titres en normes IFRS 9.
- Le risque de crédit en IFRS 9 : notion d'expected credit loss, les trois buckets prévus.
- Cession et transfert de titres et autres non dérivés (pension, prêts de titres, titrisation).
- Informations relatives aux instruments financiers.

3. Comptabilité des produits dérivés - 3 jours

- Les opérations décrites dans les parties suivantes seront étudiées :
 - Définition économique.
 - Traitements comptables.
 - Présentation dans les états financiers.
 - Méthodologie de contrôle comptable.
- Présentation économique des swaps de taux d'intérêt.
- La comptabilisation des dérivés en IFRS : la plupart des banques continuent d'appliquer les dispositions d'IAS 39.
- Les particularités d'IFRS 9 pour la comptabilisation des dérivés.
- La comptabilisation des dérivés en normes françaises : les quatre portefeuilles du 2014-07.
- Application aux autres contrats (options, swaps cambistes, cross currency swaps, caps, etc.).

4. La consolidation des comptes : l'essentiel - 2 jours

- Le cadre légal.
- Les différents types de contrôle.
- Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêt.
- Le périmètre de consolidation.
- Les méthodes de consolidation.
- Les retraitements préalables.
- Conversion des comptes des sociétés étrangères (IAS 21).
- Notions sur les impôts différés.
- Élimination des opérations réciproques et des résultats internes.
- Élimination des titres consolidés : IFRS 3.
- Les états de synthèse consolidés.
- La méthodologie de contrôle des comptes consolidés et les zones à risque.

5. Reporting réglementaire et prudentiel : l'essentiel 2 jours

- Introduction.
- Le reporting SURFI.
- Les états FINREP.
- Les états COREP.
- Le ratio de levier.
- Les ratios de liquidité.
- Les grands risques.
- Les « asset encumbrance ».
- Les autres éléments du dispositif bâlois.
- Les points de contrôle des états réglementaires.

6. Mise en œuvre des contrôles comptables bancaires 1 jour

- Environnement général du contrôle interne.
- Les exigences et bonnes pratiques du contrôle interne comptable.
- La mise en œuvre des contrôles comptables par famille de compte et par activité.

7. Fiscalité bancaire : l'essentiel - 1 jour

- L'impôt sur les sociétés.
- La TVA bancaire.
- La taxe sur les salariés.
- La contribution économique territoriale.
- Autres impôts et taxes.

8. Révision, préparation et entraînement à l'examen 2,5 jours

- Révision des aspects essentiels de chaque module.
- Entraînement aux épreuves.

9. Examen - 0,5 jour

5. Calendrier et tarifs 2021

Réf.	Titre	Prix HT	Jours	Dates
101	Comptabilité bancaire : opérations classiques	1662€	2	18 et 19 mars 2021 8 et 9 juin 2021 14 et 15 sept. 2021 23 et 24 nov. 2021
103	Comptabilité des titres et autres non-dérivés	1662€	2	22 et 23 mars 2021 10 et 11 juin 2021 16 et 17 sept. 2021 25 et 26 nov. 2021
105	Comptabilité des produits dérivés	2291€	3	24 au 26 mars 2021 14 au 16 juin 2021 20 au 22 sept. 2021 6 au 8 déc. 2021
108	Consolidation des comptes : l'essentiel	1662€	2	8 et 9 avril 2021 17 et 18 juin 2021 23 et 24 sept. 2021 9 et 10 déc. 2021
315	Reporting réglementaire et prudentiel : l'essentiel	1662€	2	6 et 7 avril 2021 21 et 22 juin 2021 27 et 28 sept. 2021 2 et 3 déc. 2021
121	Mise en œuvre des contrôles comptables bancaires	861€	1	14 avril 2021 24 juin 2021 30 sept. 2021 13 déc. 2021
700	Fiscalité bancaire : l'essentiel	861€	1	13 avril 2021 23 juin 2021 29 sept. 2021 1 ^{er} déc. 2021
130	Révision, préparation et entraînement à l'examen	2291€	2,5	28 au 30 (matin) juin 2021 15 au 17 (matin) déc. 2021
131	Examen CNAM	1000€	0,5	30 (après-midi) juin 2021 17 (après-midi) déc. 2021

- Cycle complet de 16 jours y compris l'examen : 9175 € HT, dont 1000 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Révision, préparation, entraînement et passage de l'examen : 3291 € HT, dont 1000 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Parcours personnalisé : révision, préparation, entraînement et examen : 3291 € HT + formations au choix au prix catalogue avec une réduction de 10 %.